

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	28 juin 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	28 juin 2018	En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 45

Séance du jeudi 5 juillet 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi cinq juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h15), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. EMERY
M. Rémi BICHEBOIS
M. Patrice CHASSERY
Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Thierry LEAU
M. Bernard DUGOURGEOT



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission « développement économique »

Objet : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel du poste de chargé de mission « développement économique »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 relatif aux emplois des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 21 ;

Vu décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires des agents non titulaires de la Fonction Publiques Territoriale ;

Vu les délibérations n° 27 du 13 octobre 2006 et n° 39 du 21 décembre 2007 relatives à la création du poste de chargé de mission «développement économique» et fixant la rémunération ;

Considérant que l'agent concerné bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée ;

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser la rémunération de l'agent sur le poste de chargé de mission « développement économique » ;

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PORTE** la rémunération du poste de chargé de mission « développement économique » à temps complet, à l'indice brut 772, indice majoré 635 à la date de la délibération.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture : 12/07/2018

Date de publication : 12/07/2018